
Adresse de la société républicaine de Ligny-sur-Ornain, ci-devant Ligny-en-Barrois (Meuse), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Ligny-sur-Ornain, ci-devant Ligny-en-Barrois (Meuse), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 394-395;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0394_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'

[*Les membres composant le comité des trois, de la société populaire de Val-Charente, au président de la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (75)

Citoyen president.

Cy-joint est une adresse a la Convention nationale. Les expressions qu'elle renferme sont un bien foible image de nos sentimens, fais la connoitre a nos Representans.

Les membres composant le comité des trois de la société populaire.

BIAIS, ROUHAUD, ROULIE.

[*La société populaire de Val-Charente à la Convention nationale, s. d.*] (76)

Liberté, Égalité, vertu.

Ton adresse aux français est un larcin arraché a nos coeurs. Dorénavant cette production servira de pierre de touche pour demasquer le factieux de tout genre. Quiconque osera fronder contre ce pretieux depot sera a coup sur l'homicide de la Révolution; Celuy meme qui observera un silence de neutralite sera egallement envelopé dans la meme pensé; sans doute tous les citoyens ont la faculté de jetter des traits de lumiere dans le sanctuaire des loix; mais a toi seule, Convention nationale, appartient le droit exclusif de mouler les loix et fixer le degré de l'esprit public; ton adresse en est le thermomettre; s'il te reste une autre tache a remplir, c'est une loi repressive contre le perfide qui ose braver la puissance nationale, que nous envions le sort des autorités et sections de paris qui ont été les premieres a te feliciter! nos voeux n'en sont pas moins purs, Convention nationale dispose de nos veilles.

Les membres composant le bureau de la société.

MOINDRON, *président*,
PIET, VANADE, *secrétaires*.

m'

[*La société populaire régénérée des jacobins de Vienne-la-Patriote à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (77)

Citoyens Représentants,

Inviolablement attachée de coeurs et de sentimens a la convention nationale, notre commune quoique bien près d'un foyer de

contre-révolution, est restée intacte, et a mérité avec justice le titre honorable de Vienne-la-Patriote. Jamais l'intrigue, le fédéralisme, la faction même de Robespierre n'ont pu y obtenir des succès, la société a constamment aimé la paix, l'union, la concorde. C'est dans ce lieu et au moment qu'elle s'y épurait de tout ce quelle pouvait avoir d'immoral que luy est parvenue l'adresse de la convention nationale aux français du 18 de ce mois. Les sentiments exprimés dans cette adresse sublime concordaient tellement avec ceux dont le peuple de Vienne est pénétré qu'il est impossible de rendre l'enthousiasme et l'impression que deux lectures successives, dans la même séance de ce jour, ont faites sur tous les esprits.

Oùi, citoyens représentants cet ouvrage immortel sera lu et relu cent et cent fois et toujours avec un plaisir nouveau. Il passera a la postérité la plus reculée et sera un monument éternel de votre gloire. Il fera palir le vice; il arrachera le masque a tous les hypocrites; il jettera dans tous les coeurs le germe de toutes les vertus; et le peuple français n'étant plus qu'un peuple de freres et d'amis sera le peuple le plus heureux de l'univers et le plus digne de l'être.

Vive la République, une, indivisible et démocratique.

Vive la Convention nationale.
Salut et fraternité.

BERTRAND, *président et 3 autres signatures*.

n'

[*La société républicaine de Ligny-sur-Ornain à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (78)

Liberté, Égalité ou la Mort.

Graces immortelles vous soient rendues, Représentans du peuple, chaque jour vous est redevable de son salut; chaque instant de la Révolution est marqué par de nouvelles victoires tant sur les enemis extérieurs qu'intérieurs de la République. Nous vous félicitons, sur votre courage héroïque, sur les triomphes que vous avez remportés sur les intrigans qui voulaient dominer l'opinion publique. Vous avez encore rempli le plus saint des devoirs; vous avez mis la vertu, la probité et la justice à l'ordre du jour; la société populaire de Ligny attachée aux mêmes principes vous en témoigne sa satisfaction et sa gratitude; elle vous jure la fidélité de ses sentimens.

Mort aux intrigans, aux agitateurs et aux traitres, haine aux ambitieux et à l'immoralité, périssent jusqu'aux derniers des enemis de la République! Voila notre voeu, il est gravé dans nos coeurs; nous ne cesserons de le repéter, nous avons toujours combattu pour la liberté, nous la défendrons jusqu'à la mort.

(75) C 325, pl. 1410, p. 10.

(76) C 325, pl. 1410, p. 11.

(77) C 325, pl. 1410, p. 19.

(78) C 325, pl. 1410, p. 21. *F. de la Républ.*, n° 45.

Nous avons juré de rester fidèlement attachés à la Convention nationale, de ne reconnoître qu'elle pour centre d'autorité, de former autour de nos pères les Représentans du peuple, un rempart inexpugnable de nos corps; nous renouvellons aujourd'hui ce serment, il ne sera point vain, la liberté triomphera ou nous périrons en la défendant.

Vive la République, vive la Convention nationale!

A la même séance que la présente adresse a été arrêté, il a été fait lecture de celle de la Convention nationale au peuple français, qui a été couverte d'applaudissement et il a été arrêté à l'unanimité qu'elle seroit inscrite tout au long dans les registres des délibérations de la société.

Les membres du comité de correspondance.

Suivent 6 signatures.

o'

[*La société populaire de Grenoble et plusieurs autres citoyens à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (79)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentants,

Le rapport fait, au nom des trois comités réunis, par Robert Lindet, votre proclamation du 18 vendémiaire et les paroles de bienveillance et de paix que nous ont apportés au nom du peuple et de votre part, les représentants envoyés dans ce département, nous ont faits connoître les principes de justice et d'humanité que vous avés mis à l'ordre du jour, à la place de la tyrannie et de l'arbitraire effrayant, qui comprimoit tous les esprits.

Le décret par lequel vous avés rappelés les sociétés populaires à leur institution première est une nouvelle preuve de la volonté ferme où vous êtes que tous les citoyens animés du même sentiment, soient desormais pénétrés du même amour pour les loix.

Nous conformer à la marche du gouvernement, actuellement qu'elle nous est connue, est le devoir de tous les bons citoyens, et ce devoir nous le remplissons.

Notre point unique de ralliement est la Convention nationale.

Nous sentons tous profondément qu'elle ne peut sauver le peuple si, lorsqu'elle tient d'une

(79) C 325, pl. 1410, p. 1. *Mess. Soir*, n° 809. Cette gazette commente l'adresse de la société populaire de Grenoble en ces termes : « La société populaire de Grenoble a imité celle de Dijon, elle a abandonné la cause des meneurs des Jacobins, la cause des hommes de sang, la cause des continuateurs de Robespierre. Cette société, quoique épurée, quoique régénérée se trouve aujourd'hui quatre fois plus nombreuse qu'avant son épuration, parce que tous les patriotes vertueux, sans courir les risques d'être arrêtés ou persécutés, peuvent s'y rendre et émettre librement leur opinion ».

main la balance du gouvernement, d'autres agitent, en sens contraire, le sêptre de l'opinion.

Malheur à quiconque aurait conçu le criminel espoir de se séparer d'elle.

Nous jurons de nouveau à la Convention nationale, amour, respect et soumission.

Suivent 263 signatures

p'

[*La société populaire et la commune de Villiers-le-Bel aux représentants du peuple français, le 30 vendémiaire an III*] (80)

Citoyens Représentants

Le peuple français a juré d'être libre et déjà cinq années de travaux et de peines viennent à l'appuis de son serment et lui assurent pour jamais sa liberté; quel est donc le projet insensé des monstres qui voudroient le replonger dans la servitude la plus honteuse; ont-ils oublié que la Convention est la, toujours prête à déjouer leur complots liberticides, ont-ils oublié que sa sollicitude ne sauroit perdre un instant de vu le grand ouvrage du bonheur de la France, prétendent-ils la reconnoître et bien qu'ils sachent que le peuple français la placé et que le peuple français la soutiendra, prétendent-ils l'avilir, qu'ils lisent son adresse au peuple et bientôt s'ils ne sont tout a fait scelerats, ils se tairont et rendront hommage à la pureté et la sublimité de ses principes; pour nous nous l'avons lu et nous avons juré d'être inviolablement attaché à ces mêmes principes, nous avons juré de ne reconnoître que la Convention et de n'avoir pour point de ralliement que la convention, perisse les agitateurs et les intrigant qui voudroit élever la voix au dessus de la sienne qu'ils rentrent dans le neant telle est leur destinée, telle est la destinée de tous ceux qui oseroient les imiter. Que la Convention seule se fasse entendre et le peuple français ne cessera jamais d'être docile à sa voix, voila les sentimens dont sont animé les membres composant la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel et la commune réunie.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 26 signatures.

q'

[*La société populaire et républicaine de Chaliers-Chaussées à la Convention nationale, s. d.*] (81)

(80) C 325, pl. 1410, p. 20.

(81) C 325, pl. 1410, p. 24.